
Le 17-03-2023

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Image

Par Michèle Dessenne, présidente du Parti de la démondialisation

La messe est dite. On pouvait s'y attendre. On devait s'y attendre. C'est fait. La décision de Macron et de son gouvernement n'en constitue pas moins une brutalité insupportable pour les

organisations syndicales, pour des millions de Français et un pied de nez aux députés. Avec le 47.1, le 44.2 et le 49.3, tous les recours possibles dans le cadre de la constitution actuelle auront été utilisés par la Macronie. Après les mensonges et les approximations sur le contenu du texte, après le mépris à l'encontre du mouvement social, de l'intersyndicale, malgré le refus sans appel de la majorité de la population (70%) et des actifs (94%) et la mobilisation massive de grévistes et de manifestants, après les tractations avec les Républicains, les offres de cadeaux financiers pour leurs circonscriptions, et le chantage au sein même de Renaissance, après le vote du Sénat intégrant des amendements au texte d'origine, parfois en l'aggravant, voilà que Macron se déballonne. Il ne supporte pas son absence de majorité. Il impose le 49.3 à la Première ministre, fusible comme elle se qualifie elle-même.

Les députés sont désormais traités à la même sauce que les syndicats et les Français. Sanctionnés et méprisés par la décision suprême du président de la République. Quitte à montrer qu'il piétine la démocratie représentative. C'est donc un coup d'État anti social et antidémocratique qui a été opéré par Macron.

Sans doute Macron a-t-il des gages supplémentaires d'allégeance à donner aux marchés financiers et à l'Union européenne. Ce n'est pas une vue de l'esprit : les recommandations de l'UE de mai 2022 mentionnaient notamment la nécessité de réformer les retraites en France, Macron s'est engagé à les mettre en œuvre.

La crise démocratique n'est en réalité pas nouvelle. Outre l'utilisation 11 fois depuis moins d'un an par le gouvernement Macron, n'oublions pas le coup d'État parlementaire de 2008 qui a balayé la volonté des Français qui avaient voté NON au référendum sur le Traité constitutionnel européen à près de 55%. Députés et sénateurs réunis en Congrès ont, en effet, adopté en 2008 le Traité de Lisbonne, frère jumeau du TCE. Et depuis 18 ans nous en subissons les conséquences en toutes matières puisque l'Union européenne dicte à la France ce qu'elle doit faire notamment via les GOPE (lire notre article diffusé aujourd'hui sur l'UE et sa prise en main de la santé).

Alors, que faire maintenant ?

Imposons un 49.3 social et populaire au gouvernement et organisons un mouvement constituant

Dans les jours à venir

L'intersyndicale unie tient le coup et continue de mobiliser, les préavis de grève reconductible se multiplient, les actions continuent. Des réunions de proximité auront lieu ce week-end. Des grèves et manifestations sont prévues, notamment le 23 mars. Les syndicats ne lâchent rien et continuent à demander le retrait de la réforme. Nous soutenons toutes ces initiatives et appelons à y participer. La confrontation est plus forte que jamais entre le pouvoir et ses soutiens économiques et financiers et les classes populaires et moyennes.

Outre le recours au Conseil constitutionnel, déjà envisagé, deux **motions de censure** sont déposées par le groupe LIOT (cosignée par des députés Nupes) et le Rassemblement national. Elles doivent être votées sans état d'âme. Faire sauter le gouvernement serait un lourd coup porté à la Macronie et une bouffée d'oxygène pour les mouvements sociaux.

Une demande d'un RIP devrait avoir été déposée par les parlementaires de la Nupes en vue de l'organisation d'un référendum si 4,7 millions de signatures de citoyens sont obtenus.

Dans les semaines et les mois à venir

La population qui crie à l'injustice sociale (cf. le mouvement des Gilets jaunes) a laissé des traces et en laissera encore. La colère est profonde. La défiance à l'encontre des gouvernements et du système politique s'exprime depuis des années, y compris par une montée continue de l'abstention à toutes les élections. Par volonté de sanction et par conscience que cela ne change rien sur le fond.

Nous sommes donc entrés dans une crise de régime et de société. Aujourd'hui, pour que naissent de nouveaux jours heureux, la porte s'entrouvre pour qu'un mouvement constituant s'organise. Toutes les questions sont sur la table : quelle démocratie, quelle constitution voulons-nous, quelle République ? Dans quel pays voulons-nous vivre ? Quel État voulons-nous mettre en place ? Quelles politiques voulons-nous développer ? Quelle société voulons-nous construire ? Quelle est la place du peuple dans les décisions politiques ? Voulons-nous aller vers une démocratie délibérative, avec des référendum d'initiative citoyenne ?

Le chantier doit s'ouvrir. Il peut aboutir. A nous tous de le décider. Le peuple n'a-t-il pas arraché sa souveraineté à la Révolution française ?

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire